LE CODE DE DÉONTOLOGIE

Les agents immobiliers sont astreints à une obligation de formation continue, dont le respect conditionne le renouvellement de leur carte professionnelle. Ils doivent par ailleurs respecter un code de déontologie. Il s'agit d'instaurer de « bonnes pratiques » en incitant (sous peine de sanctions disciplinaires) les professionnels à agir avec une certaine « éthique ».

Il incombe au Conseil national de la transaction et de la gestion immobilière (CNTGI) de veiller au maintien et à la promotion des principes de moralité, de probité et de compétence nécessaires au bon accomplissement des activités des professionnels de l'immobilier.

Quant à la commission de contrôle des activités de transaction et de gestion immobilières (CCATGI), elle connaît de l'action disciplinaire qui pourra être engagée en cas de manquement aux lois, aux règlements et aux obligations fixées par le code de déontologie ou de négligence grave. Compte tenu de la gravité du manquement, la sanction prononcée peut aller du simple avertissement jusqu'à l'interdiction définitive d'exercer.

OBJECTIFS

L'objectif est de permettre l'exercice des activités de transaction et de gestion immobilières dans des conditions conformes aux intérêts des clients et d'assurer le respect de bonnes pratiques commerciales par tous les professionnels.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout collaborateur en charge des transactions vente et location
Aucun prérequis. Formation accessible aux personnes en situation de handicap

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

100% E learning de 2h (attention : seules les heures réellement effectuées seront comptabilisées)

Actualisation et approfondissement des évolutions du cadre règlementaires
Etude des documents juridiques
Réflexions et échanges d'expériences

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de formation individualisée en fonction du temps de connexion

Abonnement
Validité d'un mois après ouverture

PROGRAMME

La formation des agents immobiliers au nouveau code de déontologie.

- Éthique professionnelle
- Obligations légales
- Organisation et gestion de l'entreprise
- Compétence
- Transparence
- Confidentialité
- Conflits d'intérêts
- Confraternité
- Règlement des litiges
- Responsabilité et discipline

La formation des agents immobiliers aux mesures encadrant les activités des professionnels de l'immobilier.

- Mesures relatives au fichier des personnes titulaires de la carte professionnelle
- Mesures relatives aux conditions de capacité et de moralité devant être réunies par les intermédiaires.
- Mesures relatives aux « papiers professionnels »
- Mesures réglementaires relatives à la garantie financière
- Mesures relatives à l'obligation spéciale de transparence des professionnels vis-à-vis de leur clientèle
- Mesures relatives aux conventions d'intermédiation
- Mesures relatives aux collaborateurs-négociateurs

TARIF

29€ HT/ Pers